

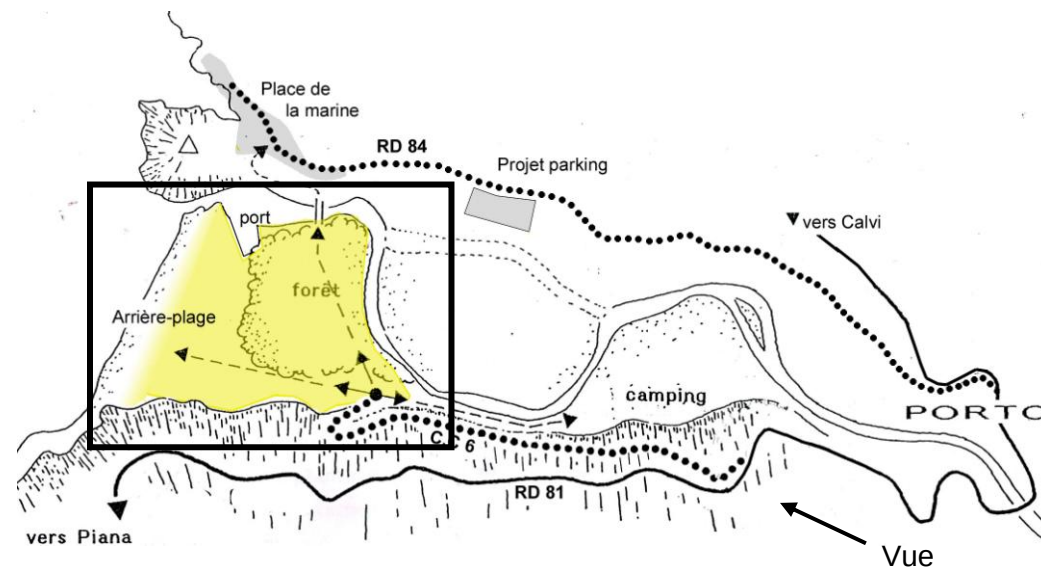


COMMUNE D'OTA-PORTO. DEPARTEMENT DE CORSE DU SUD

PROJET D'AMENAGEMENT QUALITATIF ET FONCTIONNEL DE LA MARINE DE PORTO

DOSSIER DE PRESENTATION AU CONSEIL REGIONAL DES SITES

SECTEUR 1 : La rive gauche



CONTENU DU DOSSIER

1 – ETAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

2 - SECTEURS D'INTERVENTION

3 – SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

4. INTERVENTIONS PAR SECTEURS

Secteur 1 : Pied de passerelle et berges

Secteur 2 : Forêt d'eucalyptus

Secteur 3 : Arrière-plage et pied de falaise

Secteur 4 : Cordon dunaire

5 - PRECONISATIONS POUR L'ENSEMBLE DU SITE

5.1. Travaux préalables à la renaturation du site

5.2. Ingénierie végétale

5.3. Protection du milieu naturel et guidage du public

5.4. Intégration des établissements

5.5. Signalétique et publicité

6 - PHASAGE DES TRAVAUX



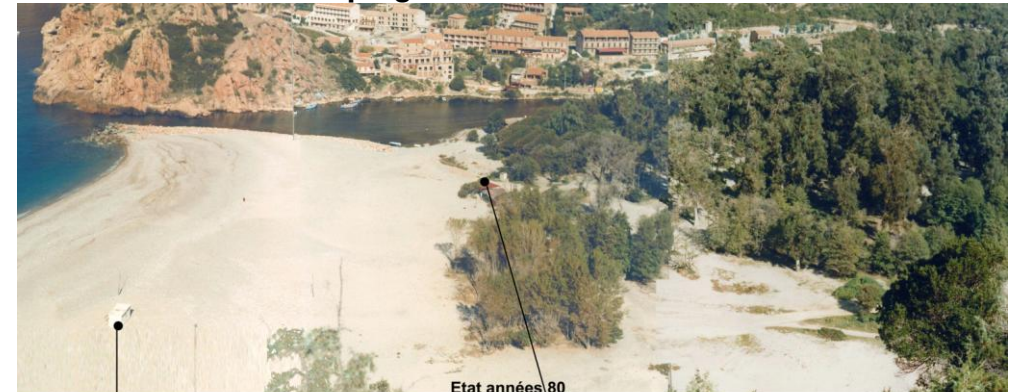
1 – ETAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

Etat des lieux en 2018

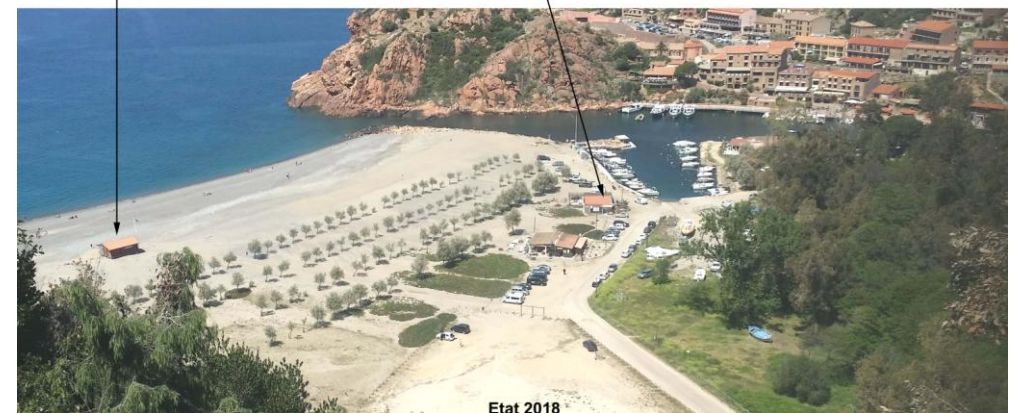


zones dégradées, stationnement anarchique, lisières altérées

Evolution de l'arrière-plage en 30 ans



Etat années 80



Etat 2018

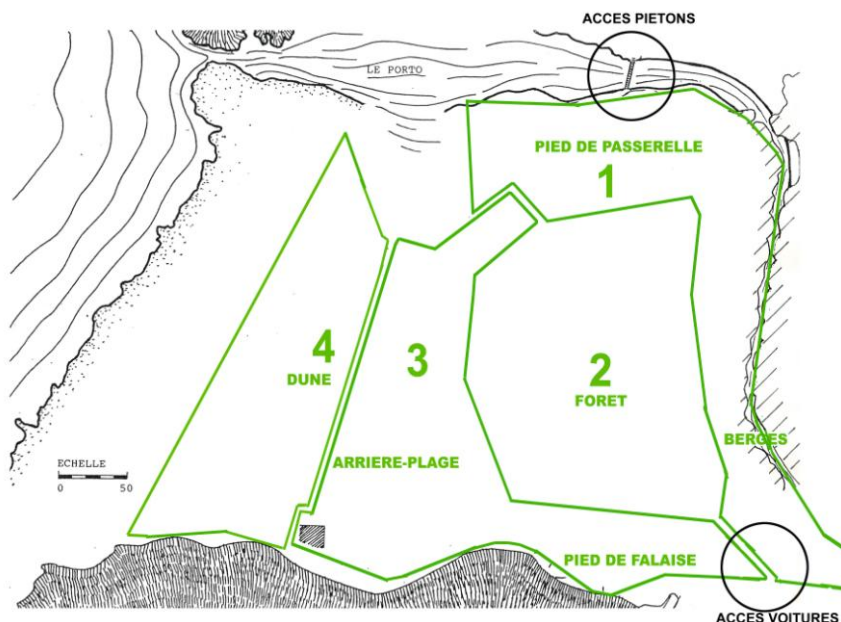
Le port et la route ont été créés en lieu et place de la ripisylve de première ligne qui occupait le lit de l'ancien bras mort.

Objectifs : Le fil conducteur général du projet s'établit à partir de la situation de désordre et de dégradation actuelle du site. Le projet requalifie le site. L'aménagement de l'arrière plage de Porto est pensé dans un souci d'amélioration de l'accueil du public, de revalorisation de son image de marque en adéquation avec la renommée du site, de diminution des risques naturels. L'objectif premier est de requalifier l'espace d'accueil en pied de passerelle et les berges du fleuve (forte concentration de voitures en haute saison), en supprimant le stationnement et en le redéployant sur les surfaces érodées d'arrière-plage et de pied de falaise disponibles, tout en améliorant la sécurité des usagers vis-à-vis des risques naturels.

Il convient de souligner que cet espace est un espace remanié, géré et aménagé par l'homme à travers l'histoire. Il ne s'agit pas d'un espace naturel au sens stricte du terme. Le projet s'inscrit dans cette continuité. L'objectif est de faire en sorte que les aménagements soient perçus comme ayant toujours été là.



2. SECTEURS D'INTERVENTION



Secteur 1 : Pied de passerelle et berges

- Valorisation de l'entrée de site (amélioration paysagère, accueil et repérage, aires de repos et de loisirs ...)
- Suppression du stationnement et piétonisation de la voie d'accès à la passerelle
- Restauration végétale des berges. Reboisement

Secteur 2 : Forêt d'eucalyptus

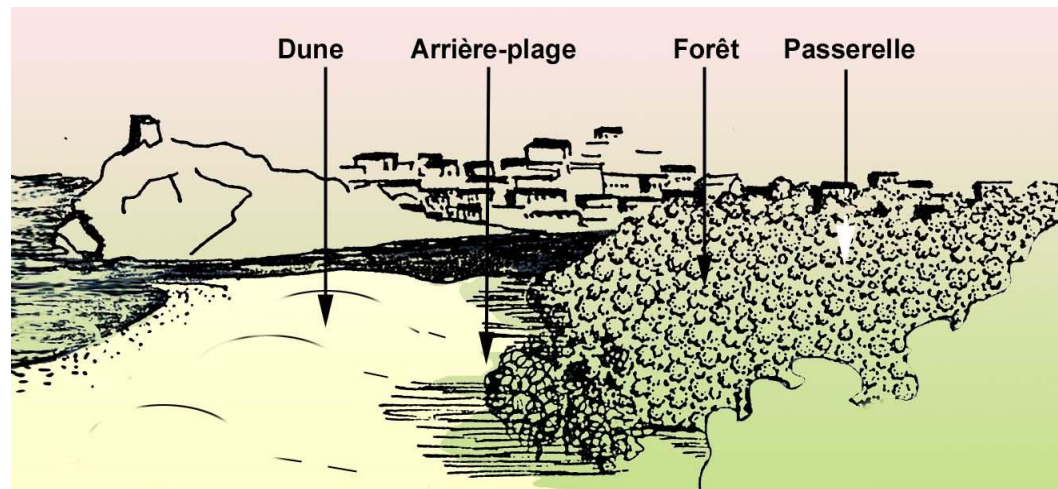
- Guidage du public. Cheminements et balisage
- Mise en sécurité
- Plan de gestion

Secteur 3 : Arrière-plage et pied de falaise

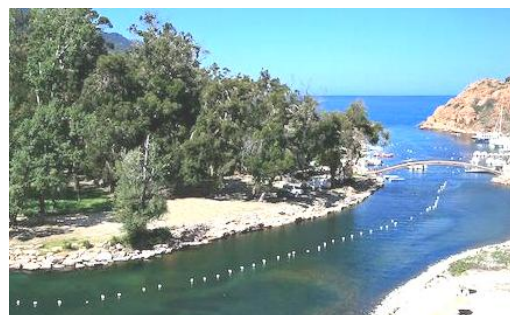
- Réaménagement paysager des aires de stationnement en arrière-plage et pied de falaise
- Réorganisation de la circulation (desserte du port et des aires de stationnement)
- Requalification paysagère et gestion des risques

Secteur 4 : Cordon dunaire

- Guidage du public par matérialisation de cheminements confortables et clairement définis
- Dispositifs de défense du milieu naturel (ganivelles) et ensemencement



Quatre unités paysagères et fonctionnelles, contrastées et complémentaires



Secteur 1 : Pied de passerelle et berge



Secteur 2 : Forêt



Secteur 3 : Arrière-plage



Secteur 4 : Cordon dunaire



3 - SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

Les accès au site sont :

- La passerelle piétonne au Nord
- Le chemin communal au Sud (véhicules).

Les véhicules visiteurs sont localisés:

- sur la voie principale, comprise entre l'entrée Sud et le port, où une aire de retournement, délimitée par des poteaux bois, permet de faire demi-tour
- sur les aires de stationnement, déployées à partir de cette voie, l'une au Sud (180 places), et l'autre à l'Ouest (235 places)

Les véhicules de services accèdent aux berges et aux commerces par la voie de contournement actuelle, qui sera piétonnisée, avec des accès contrôlés par des barrières en bois.

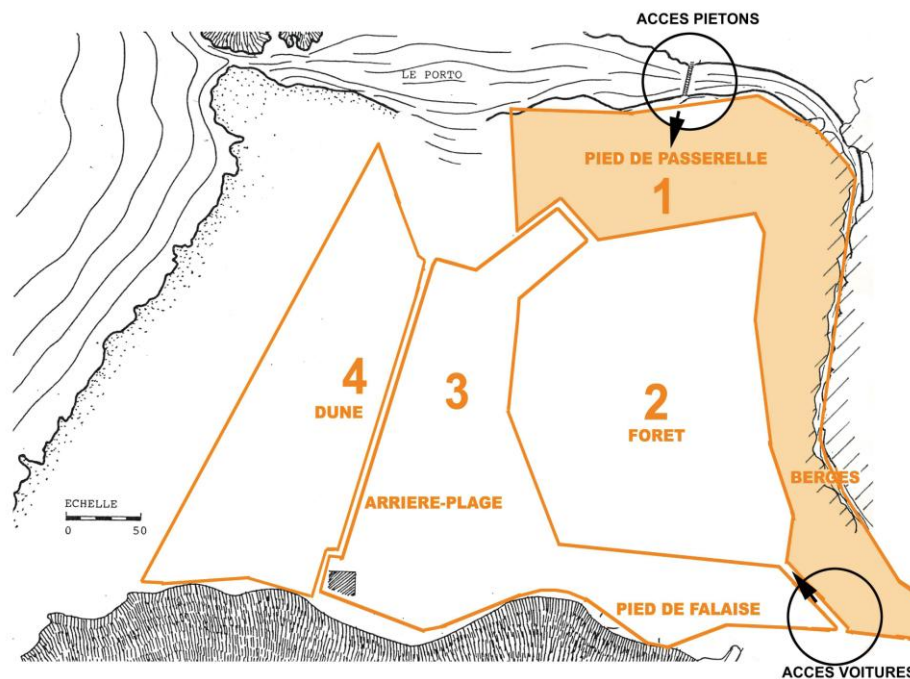
Les espaces piétonniers sont :

- Le pied de passerelle et la berge
- La forêt, espace de convergence, délimité par une clôture en bois, et accessible en 4 points principaux, également répartis sur la périphérie.
- la dune, franchissable grâce à des chemins bordés de ganivelles à partir des aires de stationnement.

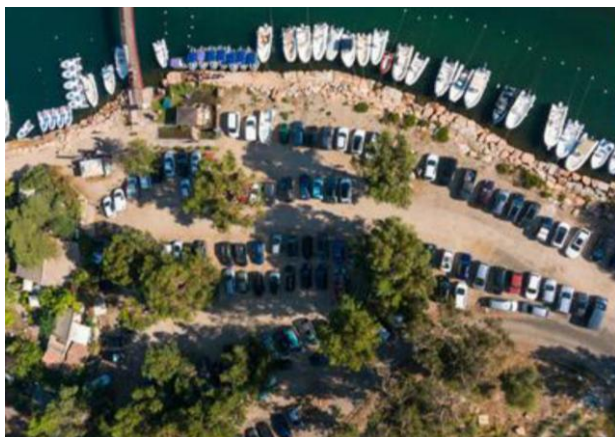


4. INTERVENTIONS PAR SECTEURS

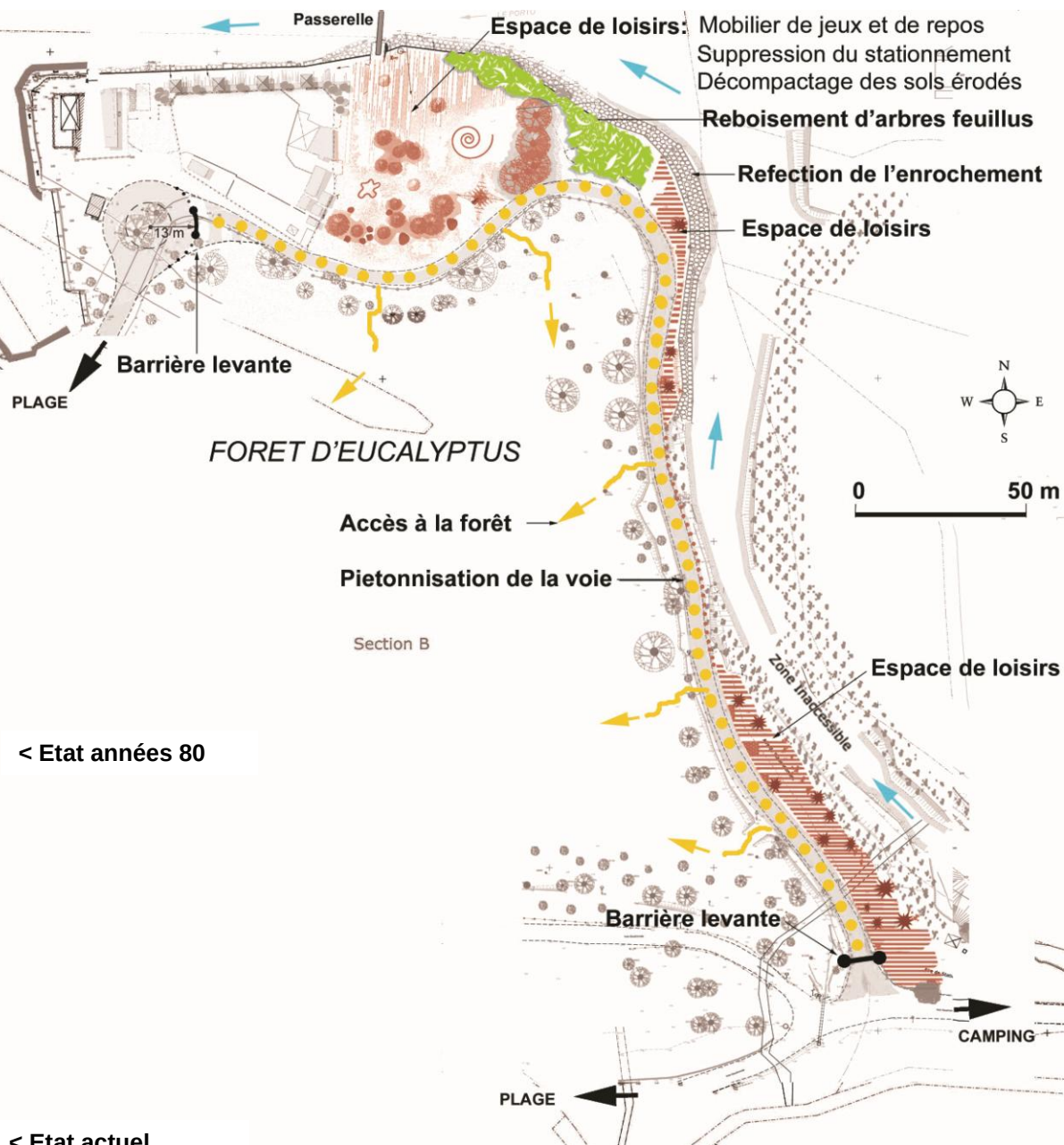
SECTEUR 1 : Pied de passerelle et berges



Etat des lieux



Un espace boisé majeur à reconquérir



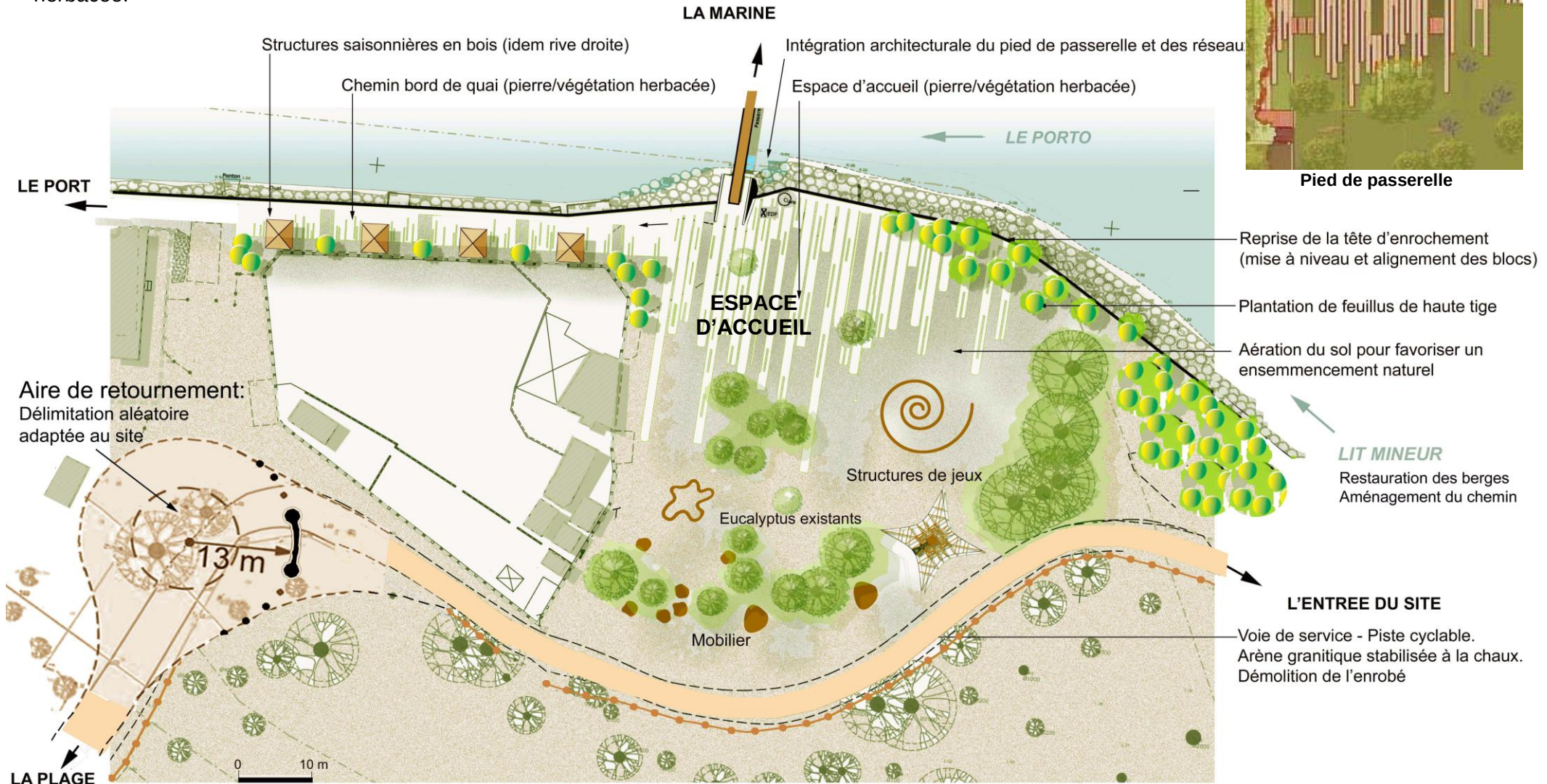
< Etat années 80

< Etat actuel



Détail du pied de passerelle

Les aires de stationnement réalisées en 1^{ère} phase permettent de libérer de la voiture et de rendre au piéton l'espace majeur d'accès au site par la passerelle. Le projet consiste en la **restauration paysagère** du sous-bois et en l'aménagement d'un **espace public de pleine nature** rayonnant vers les divers pôles d'intérêt. La voie goudronnée devient une piste en terre pour piétons et véhicules de service. Les sols sont décompactés pour favoriser la perméabilité et l'implantation d'une strate herbacée.



Matériaux et textures : une transition progressive minéral/végétal



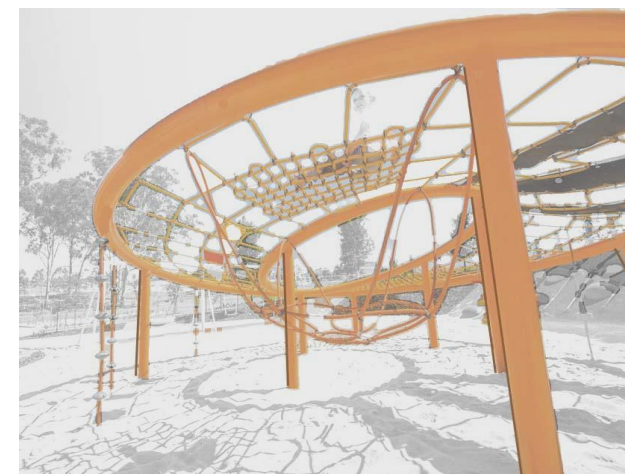
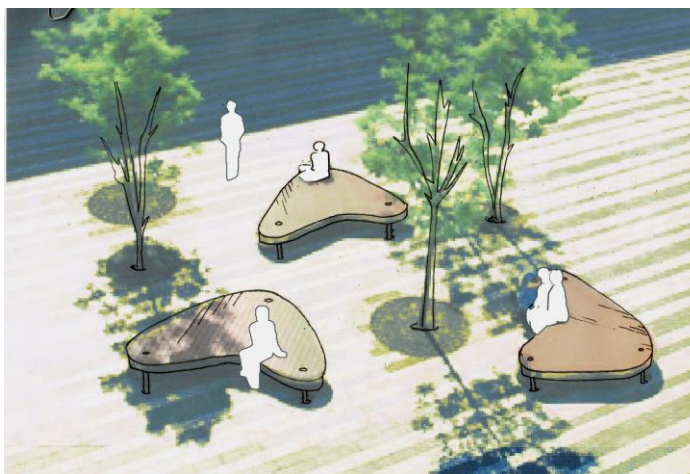
Référence pour le sol : Orgues rhyolitiques de Scandola

Traitement architectural du pied de passerelle :
Des ouvrages latéraux intégrant des équipements tels que câbles, coffret EDF, cuve, ... prolongent l'axe de la passerelle sur l'espace d'accueil.

Sol de l'espace d'accueil et des bords de quai:

Un sol enherbé, entrecoupé de pierres en granite de Porto posées sur lit de sable et jointées en terre végétale, assure une transition graduelle minéral/végétal vers l'espace naturel. Cette technique limite l'érosion des surfaces piétinées les plus fréquentées, tout en préservant la **perméabilité du sol**.

Mobilier et structures de jeu : Un concept en bois et cordages « sur pilotis », inter-distants de 2 m mini.



Restauration des berges et du chemin

Objectifs opérationnels

L'essentiel des mesures de restauration et d'entretien s'articuleront autour d'une adaptation raisonnée de travaux d'entretien, de protection de l'environnement, de valorisation paysagère et de sécurité du public :

- Protection des berges par une technique végétale adaptée (profilage de talus, treillis, fascines, pieux en bois, plantation de jeunes plants à racine nues, ...)
- Gestion des embâcles selon des enjeux hydrauliques et biologiques à définir
- Création d'accès ou de zones d'éclaircissement du cours d'eau
- Débroussaillage permettant le renouvellement des arbres et arbrisseaux (diversité des boisements)

Objectifs fonctionnels et paysagers

La mise en valeur de la berge, de la voie piétonne qui l'accompagne, et des espaces intermédiaires d'intérêt ludique aménagés pour l'accueil du public, sont une plus value permettant de mieux déployer les activités sur l'ensemble du site. La reconstitution d'un **boisement de feuillus** en lieu et place du dépôt des bateaux rendra au site son caractère de ripisylve antérieur



Un espace naturel à reconquérir (reboisement)

LEGENDE

	Voie piétonne et de service en terre
	Espace piéton : aire de repos, jeux
	Enrochement
	Végétation de cours d'eau à restaurer
	Structure de jeu. Mobilier
	Barrière



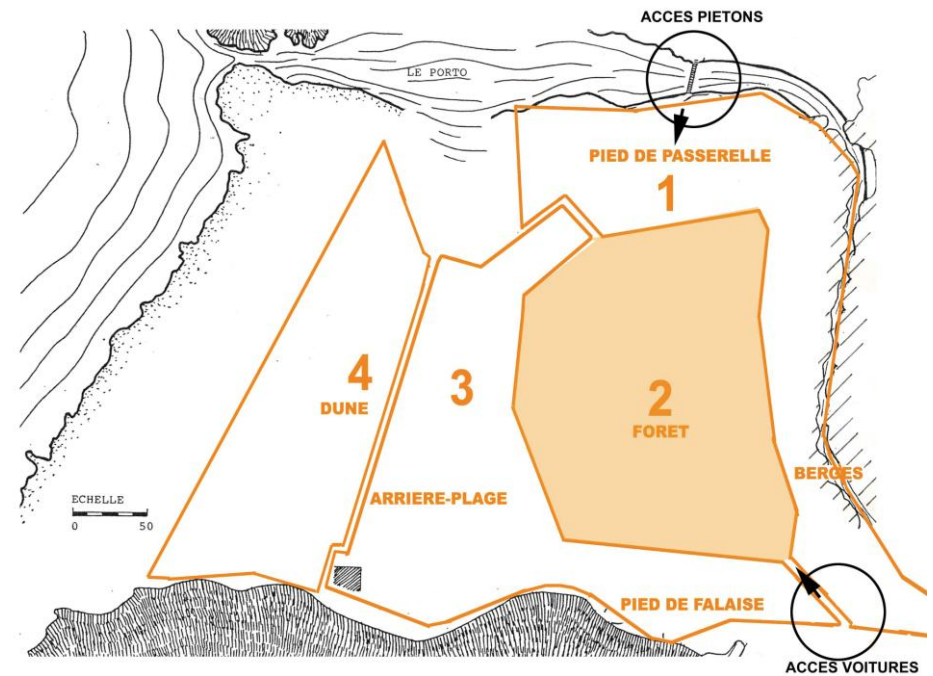
La berge enrochée à restaurer



La voie sur berge à piétonniser et animer



SECTEUR 2 : Forêt d'eucalyptus



Etat des lieux





Guidage du public en sous-bois

L'espace sous-bois est appelé à devenir un parc ouvert au public, mais aussi un espace de liaison entre agglomération, plage et camping.

Les choix d'aménagement intégreront une gestion simplifiée du site, notamment pour l'entretien des sols et de la végétation. Le projet prévoit :

- Des cheminements matérialisés par apport d'arène granitique compactée sur terrain naturel, ne créant pas d'obstacles à l'écoulement des eaux, et assurant une continuité paysagère optimisée avec le site.
- Un balisage au moyen de gros plots en bois équidistants de 2 m, pour guider le public et éviter le piétinement diffus du sous bois
- La poursuite du plan de gestion du boisement : opérations de mise en sécurité de renouvellement des eucalyptus.

Protection/sécurisation du sous-bois

Dans les zones où les arbres sont les plus beaux, il faudra procéder à la plantation de jeunes arbres bien élevés en pépinière ou à des semis sur place. ..

Dans les zones de dépérissement, on replantera quelques années après l'élimination des sujets atteints.

Dans les espaces ouverts périphériques notamment dans l'aire de stationnement, il faudrait planter des eucalyptus appartenant à d'autres espèces et à port plus bas. Cette opération pourrait s'étendre à tout le hameau de Porto.

Les bosquets d'aulnes, de peupliers, de saules, pourront être étoffés par de nouvelles plantations.

Le long de la plage, on peut imaginer une lisière arbustive discontinue avec des essences résistant aux embruns et jouant un rôle de protection.

Le long de la berge du fleuve, une plantation de saules permettra de refermer l'espace et de réduire la pénétration du regard; à l'arrière, des peupliers.

De cette manière, on pourra assurer un rajeunissement du bois et une légère diversification, notamment par le recours à d'autres espèces d'eucalyptus sans traumatiser le paysage.

Le but est donc de garder des réserves d'espaces naturels tout en proposant des structures d'accueil.

Pour cela, on canaliserait la circulation automobile à l'extérieur d'un périmètre clos, uniquement accessible aux piétons et aux véhicules de service.

A l'intérieur du périmètre clos, on chercherait le moyen d'attirer le public en des points choisis, ce qui permettrait de réduire la pression sur les points sensibles ou dangereux. Ces pôles d'attraction seraient placés dans des secteurs peuplés d'essences locales, espaces à l'échelle humaine et à l'abri des chutes de branches.

LEGENDE

Fonction des espaces aménagés

✱ Accueil. Distribution

✱ Rencontre .

✱ Loisirs

Extrait de l'étude : « Réhabilitation du bois d'eucalyptus de Porto » 1985

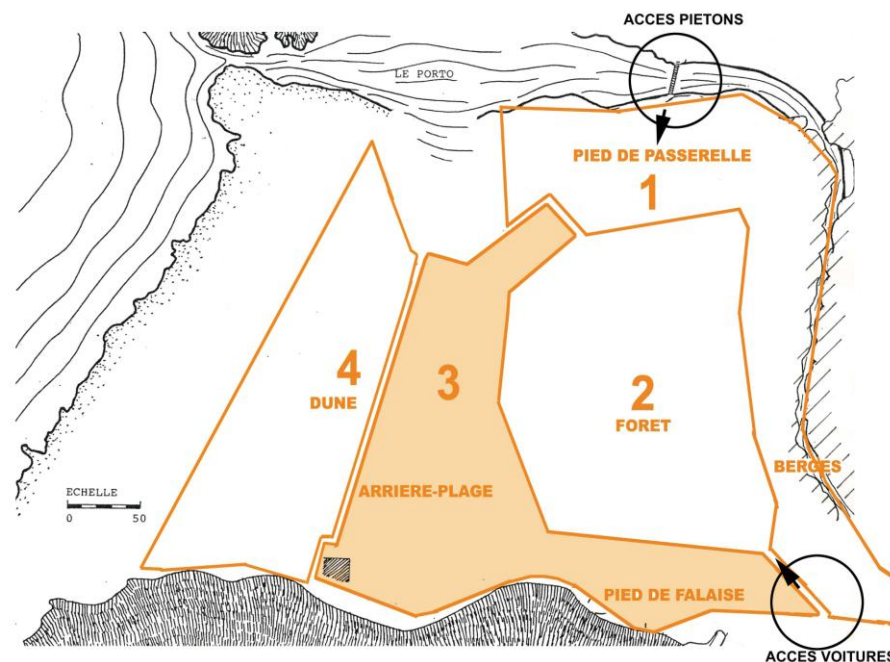
M.H Stefanaggi. Paysagiste

Michel Muracciole. Délégué de Rivages Corses

➤ Cette approche permet une réversibilité et une adaptation ultérieure avec le retour d'expérience.



SECTEUR 3. Arrière-plage et pied de falaise (aires de stationnement)



Etat des lieux



Principe de réaménagement des aires de stationnement en arrière-plage et pied de falaise

Le projet s'appuie sur une véritable démarche de gestion des risques :

Les terrassements en léger déblai/remblai permettent la mise hors d'eau des surfaces de stationnement. La création de noues paysagères, larges fossés faisant office de bassin de rétention et de temporisation, améliore l'écoulement et/ou le stockage des eaux, sans aggraver les risques en d'autres points.

Le concept des modules de stationnement à sens unique, avec entrée et sortie distinctes (voir croquis), facilitent la rapidité des évacuations du public et la fermeture sélective des aires les plus exposées en cas de crues. Aucune voie sans issue.

L'utilisation des modules de stationnement sera gérée en fonctions des saisons et des risques, par des dispositifs adaptés (barrière en bois): les plus exposés aux vues et aux risques naturels (arrière plage) ne seront ouverts qu'en haute saison.

Le principe général des aires de stationnement est fondé sur une recherche de fluidité maximale de la circulation, évitant toute situation d'impasse. Cette donnée a été prise en compte dans la notice de gestion des risques visant à une **évacuation rapide en cas d'alerte**.

Une signalisation d'information du public sur les risques d'inondation viendra renforcer le dispositif en plusieurs points stratégiques : au croisement CC/RD 81, aux entrées du site côté camping et pied de passerelle, en arrière plage.

Réorganisation de la circulation (desserte du port et des aires de stationnement)

Une voie en terre à double sens dessert les différents modules de stationnement. Dans la première partie, le tracé de la route s'éloigne du tracé actuel pour se déporter en pied de falaise. En arrière-plage, il reprend le tracé actuel et se termine par une boucle de retournement en arrière-port. Plots et barrières en rondin de bois rendent impossible tout stationnement hors de ce dispositif.

> les espaces accessibles aux véhicules de tourisme sont ainsi limités aux aires de stationnement et à la voie de desserte. Les espaces non compris dans ce dispositif sont exclusivement réservés aux piétons et aux véhicules de service

Requalification paysagère

L'intervention s'inscrit dans une logique de paysage créé par la main de l'homme. En effet, la forêt d'eucalyptus, plantée au 19^{ème} S sur une trame orthogonale de 5x5 m, et façonnée au fil du temps par les éléments naturels, fonde aujourd'hui l'identité du site. De même, les aires de stationnement, entrecoupées de noues paysagères boisées, produiront dans un premier temps un paysage graphique « artificiel », notamment dans les vues dominantes depuis la RD 81 et depuis la tour, mais seront perçues au fil du temps comme un paysage en symbiose avec son environnement naturel.

Les plantations viendront créer des zones d'ombre et masquer les stationnements. Les végétaux seront sélectionnés pour leur intégration paysagère et pour leur adaptation aux contraintes d'exposition aux embruns, à la chaleur estivale, au vent, aux économies d'eau. Toutes les surfaces de stationnement et de circulation seront en arène granitique compactée. Les cheminements piétons seront également des sols stabilisés, accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Les plantations d'arbres seront disposées dans le sens du courant et seront espacées d'au moins 4 m. Tout dispositif de protection autre que tuteur, ou tout dispositif transversal aux rangées, sera proscrit.

La palette arborée sera composée d'arbres à grand développement, en mélange d'essences feuillues et persistantes. Le choix se fera en fonction de l'environnement immédiat afin de favoriser les continuités végétales. La strate arbustive se composera d'essences du maquis corse de première ligne. La strate herbacée sera constituée d'un mélange d'espèces locales à base de graminées.



REPRESENTATION EVOLUTIVE DU PROJET - Vue oblique





Commune d'Ota-Porto - Aménagement qualitatif et fonctionnel de la marine de Porto – SECTEUR 1 : La rive gauche
PLAN D'ENSEMBLE DES AIRES DE STATIONNEMENT

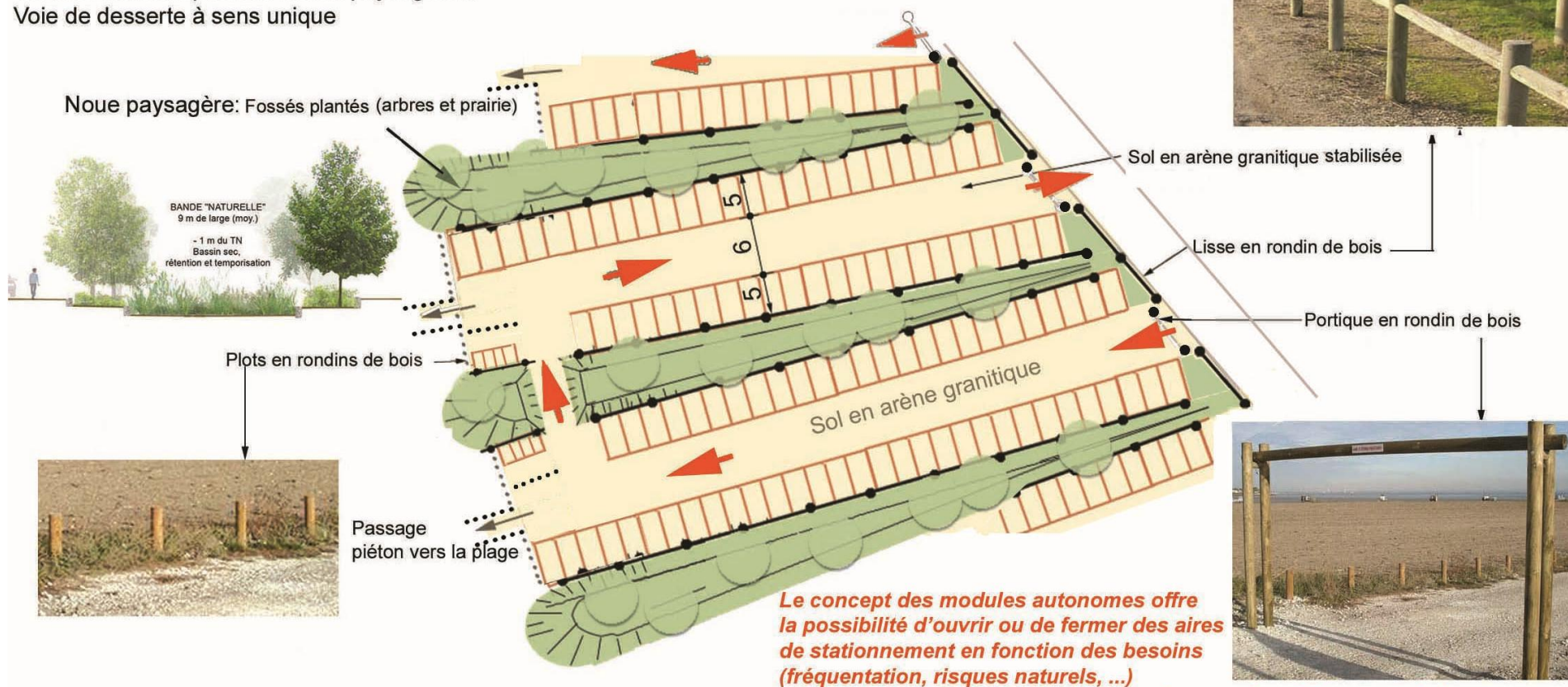
Nov. 2018



FONCTIONNEMENT D'UN MODULE DE STATIONNEMENT:

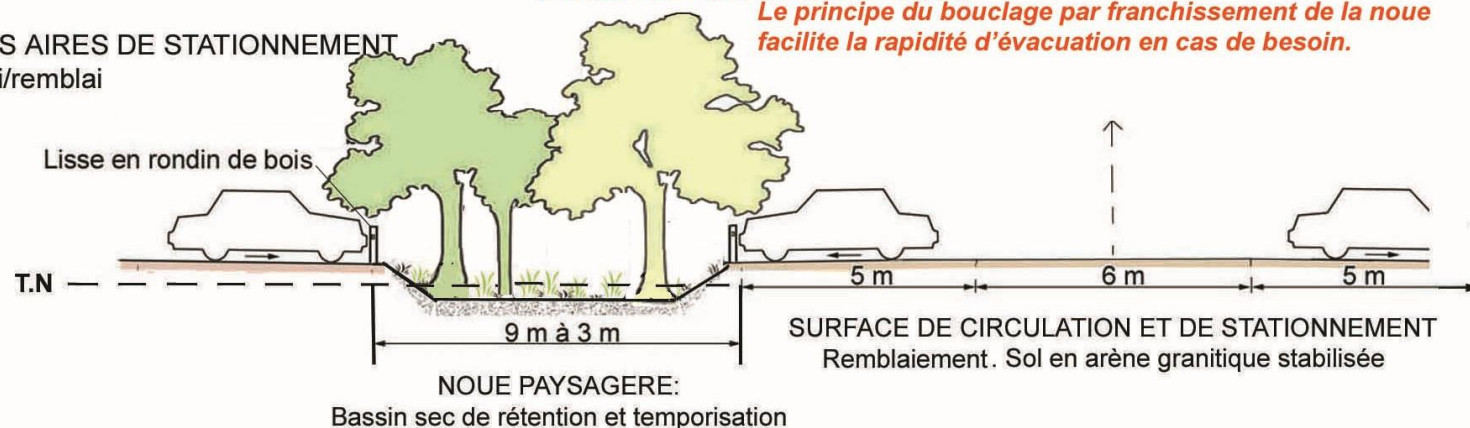
Travées entrecoupées de noues paysagères.

Voie de desserte à sens unique



PRINCIPE DE DRAINAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT

Profilage du sol en léger déblai/remblai pour mise hors d'eau des parkings



DEPLACEMENT DE LA ROUTE D'ACCES EN PIED DE FALAISE ET TRAITEMENT PAYSAGER

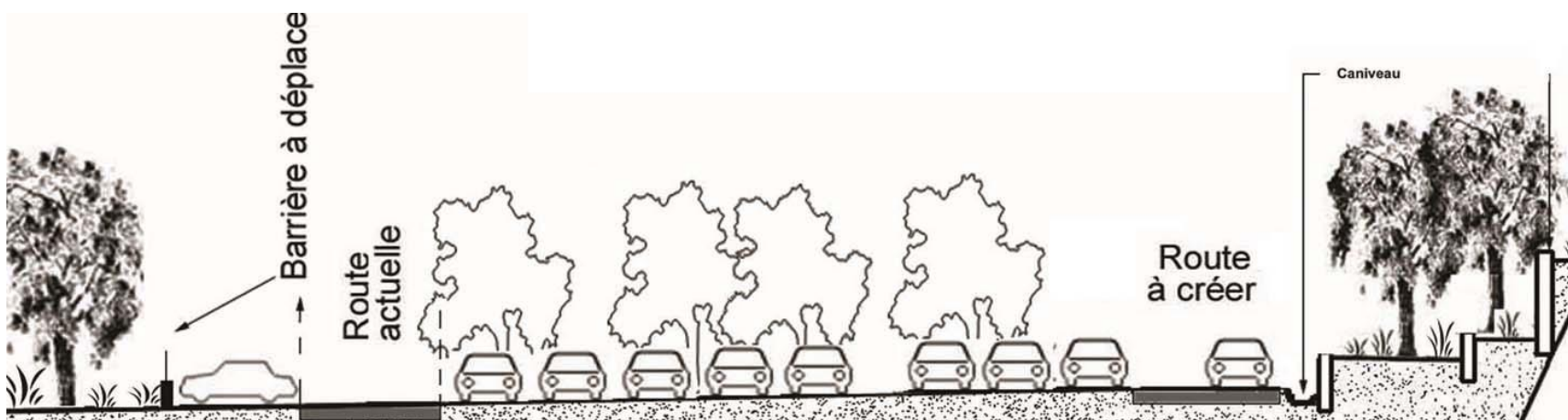
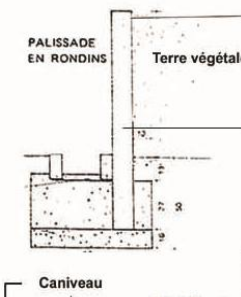
La route d'accès est modifiée dans son tracé et s'ajuste à la falaise pour limiter la vitesse de circulation, et requalifier ce qui pouvait être un « délaissé ». Il permet de dégager une aire de stationnement au-plus près de la forêt.



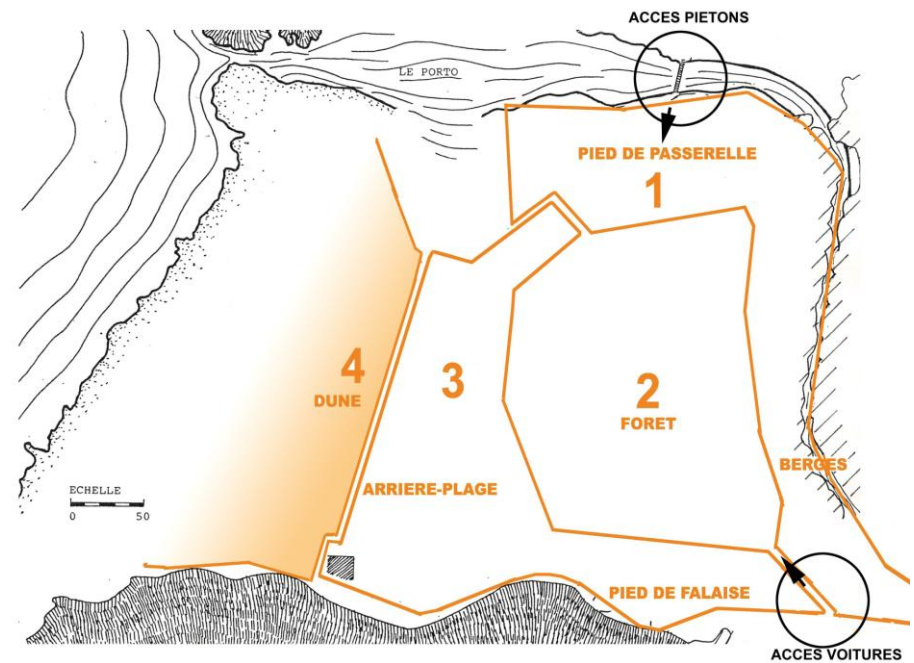
Route actuelle et localisation de la future route en pied de falaise



Détail de la palissade de bois végétalisée en pied de falaise



SECTEUR 4 : Cordon dunaire



Etat des lieux



Protection des dunes et de l'arrière plage

Milieu fragile et par nature instable, espace de transition entre la plage et l'arrière-plage, la dune, et en particulier son couvert végétal, nécessitent d'être préservés du piétinement et du passage des véhicules en tous genres. Ce principe de base a guidé l'organisation des aires de stationnement. En particulier, l'accès à la plage pour les piétons et les véhicules autorisés (accès au poste de secours) sera aménagé en conciliant respect de la nature, dynamique de la dune et maintien des activités littorales, le tout en utilisant des matériaux adaptés et réversibles.

L'objectif est de stabiliser la dune, de conserver le caractère d'un littoral naturel, et de permettre la régénération spontanée des îlots protégés. Techniquement, les accès à la plage seront encadrés et délimités par des aménagements légers (ganivelles) dont l'objectif sera d'empêcher le public de pénétrer dans la zone dunale à protéger.

Un bilan sera réalisé régulièrement pour étudier et corriger les effets de la protection de la dune sur la végétation.

Passages piétons en ganivelles



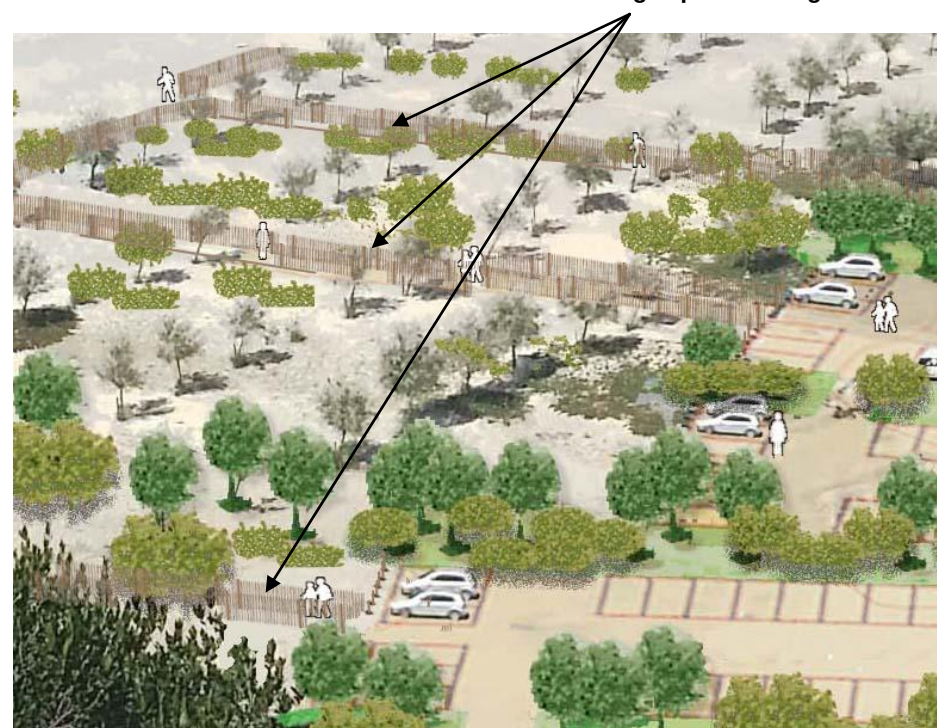
Etat actuel :

Plantation rectiligne de tamaris et dispersion du public sur la dune. Végétation exotique aux abords des établissements.



Projet :

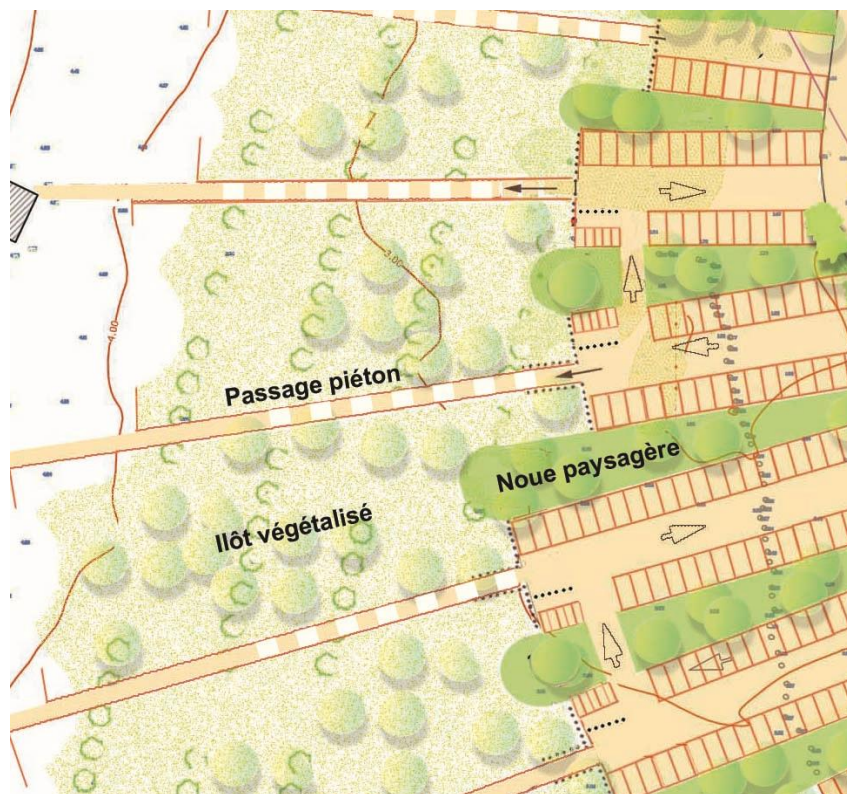
Mise en place de ganivelles formant passages piétons et enclos de protection pour la végétalisation de la dune.



Visualisation de l'interface entre dune et aires de stationnement:

Les couloirs de ganivelles prolongent les passages piétons des parkings vers la plage. Les zones protégées par les ganivelles sontensemencées et plantées d'arbres en continuité des noues paysagères. Les tamaris existants sont partiellement conservés (sujets les mieux formés).





Elytrigia juncea (=Elymus farctus)

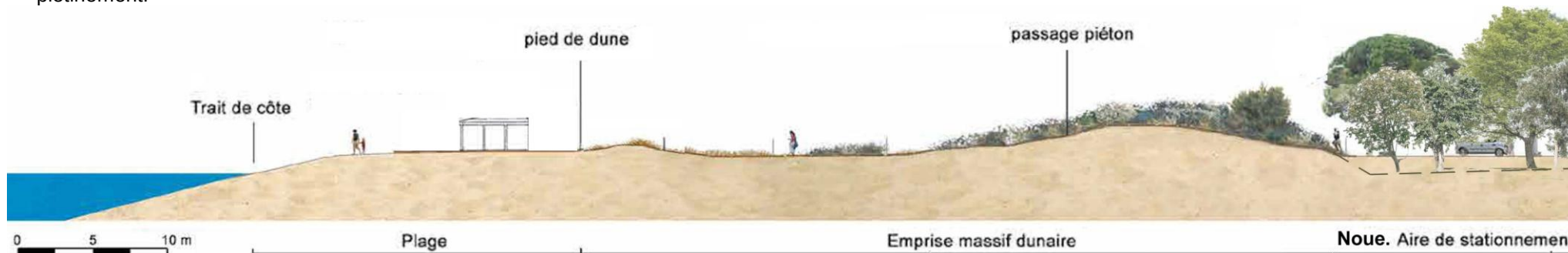


Sporobolus pungens (Sporobole piquant)

Méthodes de végétalisation du cordon dunaire

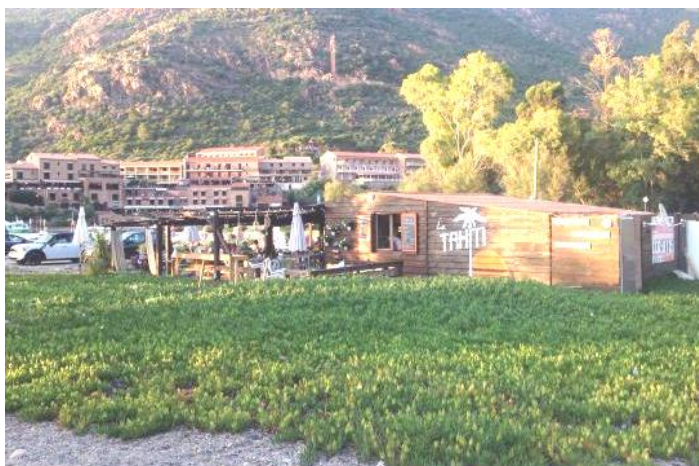
La végétalisation des îlots clôturés de ganivelles sera réalisée par des méthodes de Génie végétal appropriées: bouturage direct et semences d'espèces permettant de fixer le sable et de recréer à terme un écosystème équilibré à partir d'un sol stérile

Les **photos des années 80** (Cf. Chapitre 1- Etat des lieux et Objectifs), issues de l'étude « Réhabilitation du bois d'eucalyptus de Porto » (M.H Stefanaggi. Paysagiste- Michel Muracciole. Délégué de Rivages Corses.1985), montrent la capacité de revégétalisation spontanée de l'arrière-plage, la bonne venue d'arbres à grand développement en première ligne (peupliers noirs), et par déduction le potentiel prévisible d'arborisation des noues paysagères, sous réserve d'une bonne protection contre le bétail et le piétinement.

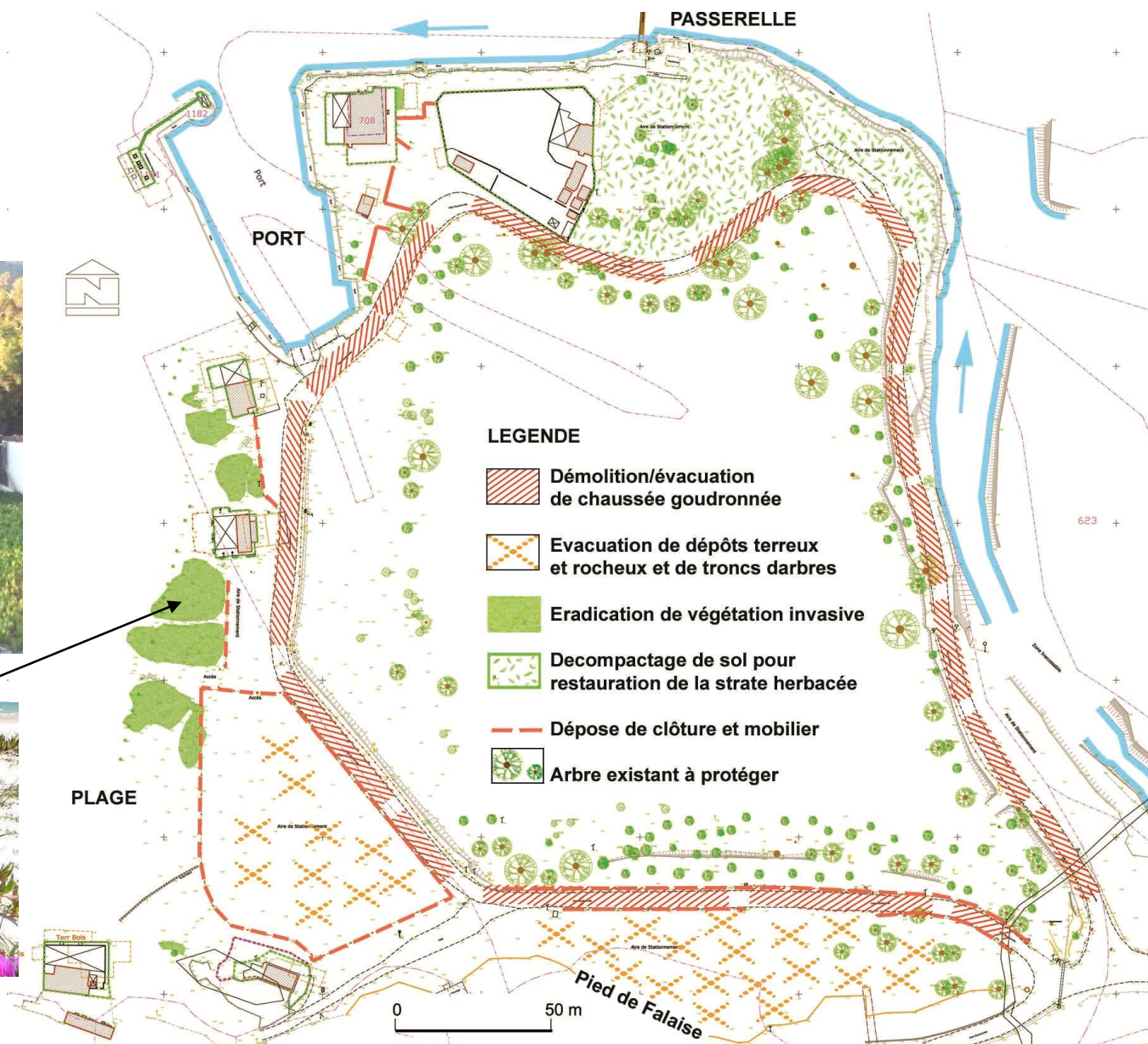


5 - PRECONISATIONS POUR L'ENSEMBLE DU SITE

5.1. Travaux préalables à la renaturation du site



Carpobrotus edulis (Griffes de sorcière) à éradiquer



5.2. Ingénierie végétale : respecter la structure végétale du site

La forêt de Porto est composée :

- d'une espèce exotique au centre : l'**eucalyptus globulus** et quelques **eucalyptus camaldulensis**.
- d'espèces feuillues locales en périphérie : l'**aulne glutineux** dans les secteurs humides de l'ancien bras mort du fleuve, le **saule** et le **peuplier noir** dans les zones plus fraîches le long du fleuve,
- d'une espèce récemment plantée en arrière-plage : **Le tamaris**

Les arbres à planter respecteront la structure originale de la forêt de Porto, avec les prescriptions particulières suivantes :

- La plantation d'**eucalyptus globulus** sera évitée en raison de la dangerosité de son bois cassant vis-à-vis de la fréquentation du site.
- Les arbres seront de hautes tiges et inter-distants de 4 m minimum.
- La plantation de haies sera proscrite, conformément au règlement du PPRI.



Ex : Beau rideau de peupliers en arrière-plage, présents dans les années 80, et aujourd'hui disparus.

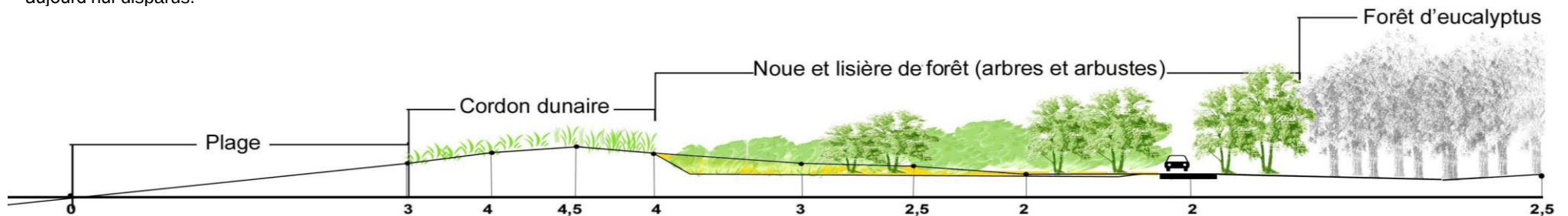
Pour les noues comme pour les berges, dans les sols pas trop secs, des essences locales sont préconisées :

Arbustes : le **gattilier** (protégé), très bel arbuste en fleur en été, le **lentisque**, bel arbuste de front de mer, pour reconstituer un rideau bas, ainsi que le **genévrier oxycèdre**, notamment le macrocarpa (protégé), essence qui demande à être plantée de petite taille mais qui se développe bien avec le temps.

Arbres : **tamaris africana**, **aulne glutineux** (voir cordé pouvant faire de l'ombre), **saules**, **peupliers** en évitant les cultivars à grandes feuilles ou trop droits (le peuplier noir était présent sur le site avant les travaux du port - photo ci-contre). Le **chêne vert** est également de belle venue (la ville de Bastia en a planté, et il y en a beaucoup à Galéria, à l'embouchure du Fango).

Il faut prendre garde à bien planter et surtout à assurer une protection contre le bétail, sauf pour quelques essences non appétentes, mais le piétinement est à prendre en compte. Le port rigide des tamaris qui ont été plantés en ligne sur la plage est à éviter. Pour la réalisation, la pépinière de Castelluccio est à même de produire des plants.

Méthodes de végétalisation du cordon dunaire : La végétalisation des îlots clôturés de ganivelles sera réalisée par semences d'espèces et bouturage direct permettant de fixer le sable et de recréer à terme un écosystème équilibré à partir d'un sol stérile



Principe de végétalisation de l'arrière-plage: enchaînement progressif des strates herbacée, arbustive et arborée

COUPE DANS L'AXE DE LA NOUE





Gattilier (*Vitex agnus-casta*), protégé.
Bel arbuste méditerranéen, en fleur l'été, poussant le long des ruisseaux.



Lentisque (*Pistacia lentiscus*), arbuste de 1^{ère} ligne au feuillage sombre et luisant. Son anémomorphisme caractérise le littoral Corse.



Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*), sous forme de boisements littoraux. De remarquables juniperaies sont présentes dans le golfe de Porto.

< Arbustes

Arbres et
arbustes des
noues et des
berges

Arbres v



Eucalyptus camaldulensis
Espèce à croissance rapide, utilisée en reboisement. Bois de couleur rouge, peu cassant par rapport à celui de l'espèce Globulus



Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Port étalé. Il peut atteindre une hauteur de 15m environ.



Saule pourpre (*Salix purpurea*). Port arrondi, feuillage gris argenté, rameaux pourpre foncé



Peuplier noir (*Populus nigra*), Espèce exigeante en sols frais et humide bien oxygéné, et en lumière.



Tamaris (*Tamarix africana*). Fait partie intégrante des paysages de bord de mer en Corse. Très adapté aux sols sablonneux, aux vents et aux embruns, il joue un rôle de fixation de la dune et de protection de la végétation de seconde ligne.



5.3. Protection du milieu naturel et guidage du public

Le projet doit pouvoir à la fois répondre aux attentes du public et au développement des atouts écologiques du site. L'opération consiste à guider les visiteurs en matérialisant des cheminements sécurisés, confortables et clairement définis, à mettre en place des dispositifs de défense du milieu naturel, tout en offrant des équipements ludiques dans des secteurs de moindre sensibilité :

- Mise en place de dispositifs de défense du milieu naturel, travaux de génie végétal, accompagnés d'un plan de gestion.
- Guidage du public matérialisant des cheminements confortables et clairement définis sur les espaces sensibles, notamment la dune et forêt d'eucalyptus qui sont les deux structures représentatives du site, les plus sensibles, menacées par le piétinement des sols et une pression humaine anarchique.



Dispositif entre plage et parking : Chaque module de stationnement est prolongé par un chemin d'accès à la plage, bordé de ganivelles.

Matérialisation des « flux doux » (piétons) le long de la voie de circulation : la clôture de la forêt est doublée d'une ligne de plots en rondins de bois, délimitant un chemin piéton large de 1,4 m et empêchant le stationnement linéaire.

Matérialisation des accès au sous-bois : La clôture de périphérie est interrompue sur une longueur de 1,4 m, pour créer un passage piéton encadré de 2 potelets carrés servant de support réglementaire et directionnel.

Balisateur du chemin piéton et borne intégrée à la clôture ➤



Exemple de parcours santé au cœur de la forêt compatible avec le règlement du PPRI



- Principales liaisons piétonnes
- Voie de circulation
- Voie piétonne et de service
- Barrière levante
- Espace de loisirs
- Principaux accès à la forêt



5.4. Signalétique : Un concept de supports en bois lamellé collé à adapter

Le mobilier réalisé en 2002 pour la commune d'Ota pourra être actualisé et utilisé pour l'arrière plage de Porto.

Son mât, d'une faible emprise au sol, est compatible avec les contraintes d'inondabilité du PPRI.

Les visuels interchangeables permettent une souplesse d'adaptation de l'information selon les besoins. La signalétique sera conforme au règlement de publicité de la commune.



Enseignes sobres et intégrées à la structure de l'établissement



Conception : AGEP- MHS Paysagiste

5.5. Intégration des établissements : Un référentiel pour le respect du paysage et des activités humaines

Volumétrie, matériaux et couleurs, terrasses, clôtures, mobilier, éclairage, enseignes, intégration des réseaux et des énergies renouvelables, palette végétale, feront l'objet d'un **cahier de prescriptions** pour les établissements et leurs abords.

Les matériaux naturels tels que bardages bois, canisses, ganivelles, brandes de bruyère seront privilégiés

Elaboration du cahier de prescriptions

Ce schéma d'aménagement définira des **prescriptions** pour les bénéficiaires d'autorisations afin qu'équipements et constructions ne dénaturent pas le caractère du site et ne compromettent pas la préservation des paysages et des milieux naturels, ainsi que la qualité environnementale des abords. Ce cahier comportera des exemples et des recommandations, d'ordre architectural, paysager, environnemental, qui concerneront également les techniques et les matériaux à privilégier.



Exemple: Un restaurant modulaire démontable sur pieux en conformité avec la réglementation d'AOT



Auvent en bois et canisses. Eclairage de faible densité, orienté vers le sol

6. PHASAGE DES TRAVAUX

Le phasage des travaux est conditionné par la relation entre l'objectif de requalification du site et la gestion du stationnement. Il y a donc un lien direct entre la suppression du stationnement sauvage dans les secteurs sensibles à requalifier, notamment les abords de la passerelle, et la sa réorganisation rationnelle par ailleurs.

La première intervention dans le temps sera donc la réalisation d'aires de stationnement (**secteur 3**) permettant de déplacer les véhicules hors de ce périmètre sensible, et permettant dans un deuxième temps la requalification des berges et du pied de passerelle (**secteur 1**), qui donnent dès l'entrée une image très négative du site.

La forêt (**secteur 2**) devient un espace de lien entre ces deux premiers secteurs d'intervention, et la dune (**secteur 4**) un espace de transition avec le rivage.

Bien que les interventions soient distinctes du fait de la nature des travaux, leur mise en œuvre sera successive dans un temps rapproché.

Les phases d'interventions seront dans l'ordre chronologique :

Phase 1. Arrière plage (organisation des circulations et du stationnement)

Phase 2. Berge et pied de passerelle (requalification paysagère)

Phase 3. Forêt (guidage du public, restauration végétale)

Phase 4. Dune (guidage du public, stabilisation de la dune)

